

Nizon

an 7012 12 mars 1804 an 12 de la république.

NIZON

- enquête au 12
- chapelle 1813
- état des biens 1814

4 F 4

la commune
je vois
certain

l'an 1446
6 mars.

en bonne
vation

Nizon à Nizon le 12 mars 1804 an 12 de la république.

Monsieur l'abbé

Je profite du voyage de Mr le loue de pour vous
faire ^{passer} le lat des ames, et communicans de la commune
de Nizon.

Le patron saint thamee.

70 1163 ames

70 700 communicans.

1^o il faudroit un second pretre pour desservir la commune
mais la disette d'espritres est si grande que je vois
que monseigneur ne peut pas me prouver aucun
soulagement dans le moment.

2^o Jean le guévelné sur la paroisse de laf l'an 1446
le 20 avril, ordonne pretre l'an 1791 le 16 mars.

3^o Notre église paroissiale il y a quatre chapelles en bonne
reparation nous desirons tous leur conservation
et surtout notre dame de trémallo.

q^d il n'y a point de chapelles de messes dans la
commune ny oratoires particuliers dont on désire
la conservation.

je ne ai pas pu remettre à Mr. le recteur du can^{on}
l'état des ames de la commune n'ayant pas osé
de vous en faire sçavoir tout pour cette partie de
la paroisse de bannatlee qu'on a annexé à la commune
de n^{on} son; ce qui m'a obligé à venir tout le monde
de la commune pour vous présenter un état exact
des ames de la commune.
nous avons beaucoup de malades ce qui m'a empêché
de faire cet ouvrage en peu de temps. la maladie
se multiplie de plus en plus. j'ai l'honneur d'être
avec respect et obéissance

monsieur l'abbé

votre très humble
et très obéissant
str lequ^{el}
d'esservant de
n^{on} son.

Etat des Bient et revenus de la fabrique de la Paroisse de Nizon

Nom de la Paroisse.	Bient Ruraux.	Maisonl.	Valeur Capitale	Produit annuel.	Rentes Restituées	Rentes par legs & D. Donations	Rentes de fondations	Charges.	Revenu Net.	Observations
Nizon.	nihil	nihil.	nihil.	nihil.	nihil	nihil.	26. ^{fr} - 15. ^{fr}		nihil.	L'Eglise pourroit sur les offrandes de chapelles (avec beaucoup d'Economie) à l'entretien de la mère Eglise, tels que linges, - ornement, - pain & champ, luminaire, - Blanchissage, ect. Le vin est fourni par le Desservant. Dand peu de temps il y auroit une réparation de 1000.^{fr} pour la couverture de l'Eglise paroissiale dont les deux autres menacent Ruine. il n'existe dans le coffre fort que quatre francs

Certifié véritable. à Nizon, le 19. Juin 1814.

Le Maire.

Le Demeuré fils

Le Desservant de la Paroisse.

Doronet
Desservant
de Nizon

Nizon, le 19. Juin 1814.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser
l'état des biens et revenus de la
fabrique de cette paroisse que vous
me demandez par votre lettre du 7. De
ce mois.

J'ai l'honneur d'être avec
un profond Respect,
Monsieur,

Votre très-humble & très
obéissant Serviteur

Derouet Desservant
de Nizon

Etat exact des chapelles et oratoires
appartenant à la commune, et jugés nécessaires au
Culte dans la paroisse de nizon

- 1^o La chapelle de Saint andré.
- 2^o — idem de L'igabul.
- 3^o — idem de Tremalo.
- 4^o — idem de Saint Maudé.
- 5^o — idem, Enfin, de L'gornette.

Certifié véritable par le Desservant
de la paroisse de nizon, soussigné.

Dérouet Desservant
de nizon

Commune
de
Nizon

Canton
de
Pont-aven

Département
du
finistère

Nous Maire & les

Membres Composant le Conseil d'administration
de la Mairie de la Commune de Nizon.

Monsieur Evêque du
~~Département du finistère de quimper~~

Monsieur

Désirons Conserver les Chapelles cy Dénommées
Savoir

- 1^o Notre Dame de Trémalo.
- 2^o Notre Dame de Hgornet
- 3^o Saint andré
- 4^o Saint Silvestre

Les Dites Chapelles Sont dans un Etat
de L'écence Et de sureté Conserveable dont il est utile d'en
Demander la Disposition au Gouvernement pour
Procurer L'instruction des Enfants, Et la Messe
des Dimanches aux fideles trop Eloignés de
L'Eglise principale ou paroissiale.

B

C'est Pourquoi Nous prions Et supplions Monseigneur
L'Evêque d'avoir la bonté de S'adresser au
Gouvernement pour obtenir la conservation des dites
Chapelles Cy Dessus Mentionnées.

Fait au Bureau de la Mairie dudit Nyon Sous nos Seings
Et les Membres du Conseil ayant L'éclairé ne le Savoir faire.
(Le Jour 11. Ventose au 12, Et le (2. de Mars 1804)

Jorin
Secrétaire

Lescours Jfe maire